

Dans le cadre du « Protocole de diffusion de l'information concernant les manifestations et événements sportifs » liant la Région Île-de-France, le CROS Île-de-France et les Radios locales signataires, nous avons le plaisir de vous transmettre les informations sur un événement sportif à venir sur le territoire francilien.

Championnat de France de rugby des lycées agricoles

Mercredi 27 mars 2019

Stade municipal Georges Lefèvre, Camp des Loges (78)

<http://rugby.eplefpah-78.fr>

Descriptif de l'évènement :

Fort de son beau palmarès, le LEGTA de Saint Germain-Chambourcy a accepté d'organiser en 2019 la phase finale du championnat de Rugby des lycées agricoles. Elle aura lieu le mercredi 27 mars 2019 au Stade municipal Georges Lefèvre à Saint-Germain-en-Laye, de 7h30 à 16h30.

La compétition comportera un championnat garçons et un championnat filles allant des catégories Cadets à Juniors-Seniors.

Informations complémentaires :

Cochez les cases répondant à vos critères

<input checked="" type="checkbox"/>	Entrée libre	<input checked="" type="checkbox"/>	Parking gratuit	<input type="checkbox"/>	Village exposant
<input type="checkbox"/>	Entrée payante :	<input type="checkbox"/>	Parking payant :	<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration sur place

Horaires et programme :

07h30 : Accueil des délégations sur le site des compétitions
9h00 - 11h30 : Premier tour des compétitions : matchs de poules par catégorie et matchs de classement 5ème/6ème place
11h30 : Restauration
13h00 - 16h00 : Suite et fin des compétitions : demi-finales croisées, petites finales et finales par catégories
16h30 : Remise des prix Retour prévu vers 13h.

Organisateur :

Lycée agricole et Horticole de Saint-Germain-en-Laye
01 30 87 18 48
jessica.lankry@educagri.fr
www.eplefpah-78.fr

Contact presse :

Lycée agricole et Horticole de Saint-Germain-en-Laye
Jessica Lankry
06 51 28 83 74
jessica.lankry@educagri.fr

Les données indiquées dans ce document sont transmises par l'organisateur sous sa pleine et entière responsabilité. L'organisateur autorise le CROS Île-de-France à diffuser les données aux Radios locales signataires, à la Région Île-de-France et aux médias.